

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1376

Artikel: Les monopoleurs se mettent à l'abri du parapluie étatique
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les monopoleurs se mettent à l'abri du parapluie étatique

La libéralisation prochaine du marché de l'électricité anguisse les producteurs d'électricité hydraulique et nucléaire, habitués au monopole et au chiffre d'affaires assuré. D'autres, les plus futés, ne craignent pas l'ouverture du marché.

LA LIBÉRALISATION PROCHAINE du marché rend nerveux les électriciens (voir DP 1316, 1318, 1319). La baisse attendue du prix de l'énergie leur fait craindre de ne plus pouvoir amortir leurs installations hydrauliques et nucléaires. Une crainte largement exagérée pour ce qui concerne l'hydraulique et qui montre que l'esprit d'entreprise n'habite pas les monopoleurs.

Le monopole suscite l'immobilisme

En situation de monopole, tout est simple. Le consommateur a les mains liées, surtout lorsqu'il est question d'un bien de première nécessité. Dès lors, le vendeur peut répercuter sans autre ses coûts sur le prix. Le monopole n'a jamais stimulé la recherche de l'efficacité.

Forts de cet avantage, les électriciens ont procédé à de lourds investissements, sur la base de prévisions de consommation établies par eux-mêmes. Dans ce domaine, ce n'est pas la demande qui a déterminé l'offre mais bien une conception pathologique de la sécurité de l'approvisionnement d'une part, et un goût du pouvoir mesuré à l'aune du chiffre d'affaires d'autre part.

Quand vous produisez, il faut ensuite vendre. Ce n'est pas un hasard si les électriciens se sont longtemps opposés, non sans arrogance, à toute politique énergétique digne de ce nom: foin des économies d'énergie et de la production décentralisée des énergies renouvelables. Eux seuls connaissaient les besoins et la manière de les satisfaire.

Plus trace aujourd'hui de cette superbe assurance qui laisse place à l'inquiétude. La baisse du prix de l'électricité ne va-t-elle pas mettre en danger l'amortissement des investissements consentis? Le Conseil fédéral a trouvé la parade. Dans son projet de Loi sur le marché de l'électricité (LME), il prévoit de taxer chaque kWh – donc de faire payer le consommateur – pour venir

en aide aux électriciens dans la détresse. Cette mesure n'est pas admissible.

La faillite annoncée de plusieurs sociétés hydroélectriques, en cas de libéralisation trop rapide, n'est qu'un épouvantail à moineaux politiques. Démonstration. La décision d'arrêter l'exploitation d'une centrale se justifie si le prix du marché – celui offert par des concurrents – est inférieur au coût variable lié à la production. Actuellement, la part du coût variable dans le coût total de production d'un kWh hydraulique est de l'ordre de 10 à 30%, soit 1 à 3 centimes. Personne ne prévoit qu'à l'avenir le prix du marché descende à un tel niveau.

Par contre, la situation des centrales nucléaires est beaucoup plus grave. Le mythe de l'énergie propre et bon marché s'écroule; la filière nucléaire est économiquement condamnée. Ses coûts variables représentent 68% du coût total, sécurité et gestion des déchets radioactifs oblige. L'an passé, une centrale américaine en état de marche a fermé ses portes parce que non concurrentielle. En Grande-Bretagne, le gouvernement ne trouve pas d'acheteur pour ses installations nucléaires et personne ne les accepterait, même en cadeau.

Taxe d'orientation

Le Vorort de l'industrie et du commerce et l'Union des centrales suisses d'électricité penchent pour une libéralisation à rythme plus lent, histoire de maintenir quelques années encore des tarifs élevés – sauf pour les gros consommateurs –, qui permettraient d'amortir ces investissements dits échoués.

Les cantons de montagne, la gauche et les écologistes se retrouvent unis pour sauver l'hydroélectricité. Les premiers pour préserver une de leurs richesses naturelles, les seconds par souci de conserver et développer une énergie propre. Cette alliance a déjà permis l'adoption, par le Conseil national, d'une taxe d'orientation qui frapperait

les seules énergies fossiles. Le produit de cette taxe servirait au financement temporaire des énergies renouvelables et à l'amortissement des investissements hydroélectriques. La solution est acceptable pour autant qu'on renonce à un arrosage indistinct de tous les barrages, au profit d'une analyse cas par cas des installations potentiellement rentables et efficacement gérées.

Proposer aussi une électricité écologique

Les plus futés ne craignent pas l'ouverture du marché, ils la désirent même plus rapide. Parmi eux, les distributeurs du Plateau et même des écologistes. Car il s'agit d'être présent au plus vite sur ce marché pour acheter au meilleur compte mais aussi pour vendre. Marché de dupes, s'exclament les sceptiques, qui se conclura au détriment de l'environnement, l'électricité la moins chère est aussi la plus sale, écologiquement parlant. Tout dépend des conditions fixées par l'État et de l'imagination des vendeurs. Une taxe sur l'électricité d'origine fossile est indispensable, ou alors l'obligation pour les importateurs de commercialiser un quota d'électricité renouvelable. Et pourquoi ne pas offrir aux consommateurs une électricité propre à un prix légèrement supérieur? Au Danemark, 20% des clients désirent changer de fournisseurs parce que ces derniers ne leur proposent pas un produit écologique. En Suède, certaines entreprises préfèrent acheter leur électricité en Norvège plutôt que de dépendre de l'énergie nucléaire indigène.

Si les distributeurs helvétiques se lançaient dans ce créneau – un kWh garanti hydraulique avec un surcoût de 2 ou 3 centimes – le problème des investissements non amortis serait résolu. Les entreprises grandes consommatrices, telles Migros, Coop, l'UBS et d'autres, pourraient améliorer leur image en adhérant à un tel projet. Il ne leur en coûterait qu'une part de leur budget de communication. *jd*